



recupérer une créance impayée ?

Par **Visiteur**, le **21/03/2007** à **12:33**

Comment récupérer une créance impayée ? dois-je faire un procès à mon client ?

Je vous conseille avant tout procès devant un tribunal, si votre créance est certaine et non contestable, de saisir le président du tribunal de commerce dans le cadre d'une procédure d'injonction de payer.

Cette procédure est rapide, mais en cas de contestation par le débiteur, le président pourra renvoyer l'affaire pour un jugement sur le fond.

Dans tous les cas vous n'avez rien à perdre.

Bruno FIOL
cyberpro